



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent  
Tel: 247 85510  
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
Service central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 Luxembourg

Luxembourg, le 26 février 2018

**Concerne:** Question parlementaire n° 3555 du 16 janvier 2018 de Monsieur le Député Gusty Graas, Monsieur le Député Alexander Krieps et de Monsieur le Député Edy Mertens

**Réf. :** 822x74600

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale et de la soussignée à la question parlementaire n° 3555 du 16 janvier 2018 de Monsieur le Député Gusty Graas, Monsieur le Député Alexander Krieps et de Monsieur le Député Edy Mertens concernant "PET-scan".

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Ministre de la Santé,

Lydia MUTSCH



**Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 3555 du 16 janvier 2018 de Monsieur le Député Gusty Graas, Monsieur le Député Alexander Krieps et de Monsieur le Député Edy Mertens concernant "PET-scan".**

Le Centre National P.E.T. (Positron Emission Tomographie) est installé au Centre hospitalier de Luxembourg (CHL) depuis 2003. Il s'agit d'une unité fonctionnelle inter hospitalière qui permet de détecter une tumeur cancéreuse et/ou des métastases et de surveiller leur évolution. Le Centre National est ouvert aux médecins nucléaristes du Grand-Duché de Luxembourg et de la Grande-Région

Le Luxembourg, dispose actuellement de 1,7 PET-scan par million d'habitants, ce qui le situe dans la moyenne européenne et est très comparable à la densité des PET-scan chez ses voisins : 1,7 en Allemagne, 2,14 en France et 1,15 en Belgique.

Au cours des dernières années dans notre pays, le taux d'utilisation du PET a augmenté en moyenne de 5% par an. En 2016, le taux d'occupation de notre équipement national était de 85%, pour un horaire d'exploitation allant de 7h à 18h en semaine.

De 2010 à 2016, le nombre d'unités d'œuvre PET décomptés entre le CHL et la CNS évolue comme suit :

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Assurés affiliés à l'étranger</b>	167	204	211	215	218	226	234
<b>Assurés affiliés au Luxembourg</b>	1959	2096	2199	2269	2355	2434	2628

En 2016, afin de répondre aux mises à jour technologiques et d'anticiper tout engorgement, le remplacement de l'équipement PET existant par un PET-scan disposant d'une technique de pointe a été autorisé pour le Centre national PET ; dans l'attente de la livraison de l'équipement choisi, un PET-scan temporaire disposant des techniques de pointe a été installé en mars 2017.

Avec l'équipement actuellement en place, 18 patients par jour peuvent être scannés. Avec le nouvel appareillage, cette disponibilité augmentera à au moins 24 patients par jour, permettant également d'adapter l'organisation des plages horaires de fonctionnement du service en fonction des besoins.

Les délais pour l'obtention d'un rendez-vous au Centre National PET sont à ce jour d'environ 5-10 jours calendrier et sont réduits en cas d'urgence médicale. Ceux-ci devraient encore diminuer avec la nouvelle caméra PET-CT digitale.



Au Centre National PET, la totalité des examens sont actuellement réalisés après injection de FDG (18-Fluoro-déoxy-glucose). Les examens réalisés avec d'autres médicaments radiopharmaceutiques, notamment les examens réalisés au 68Ga-PSMA (cancers prostatiques) et au 68Ga-DOA-TOC (tumeurs neuroendocrines), ne sont actuellement pas encore disponibles au Grand-Duché de Luxembourg, faute d'une radiopharmacie au sein du Centre National PET permettant entre autres la synthèse de médicaments radiopharmaceutiques PET marqués au Gallium 68. Les patients dont l'état de santé nécessite un examen PET scan « non FDG » doivent donc actuellement être transférés à l'étranger.

A partir des données et informations disponibles, l'acquisition d'un appareil PET-Scan supplémentaire n'est, à ce stade, pas justifiée car il est estimé que, pour les 3 à 5 années à venir au moins, les délais d'accès au PET-scan n'auront pas de répercussions négatives sur la prise en charge de la population.

A moyen terme, en raison de l'évolution des modalités de prise en charge de certaines affections oncologiques, et des développements de nouvelles possibilités ciblées de diagnostic et de traitement, il n'est pas pour autant exclu qu'une extension de l'offre PET-scan puisse être justifiée à l'avenir, selon les dispositions relatives à la planification nationale de tels équipements.